



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accompagnement à la libre circulation: contrôles auprès des commerces d'optique

### **Pas de dumping salarial ou social chez les opticiens**

**La Commission tripartite cantonale chargée des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union Européenne réalise des contrôles depuis 2007 auprès des commerces d'optique dans le canton. Ces vérifications, à l'image des autres branches d'activités dans le canton, n'ont pas permis de mettre en évidence de sous enchère salariale dans ce secteur.**

Entre 2007 et 2009, 27 magasins d'optique ont été contrôlés sous l'égide de la Commission tripartite cantonale chargée des mesures d'accompagnement à la libre circulation. Ces contrôles ont concerné aussi bien des enseignes franchisées de grands groupes, (entreprises indépendantes juridiquement les unes des autres) que des commerces non affiliés. Sur les 172 personnes dont les conditions d'emploi ont été vérifiées dans ce cadre, 107 exerçaient une activité d'opticien ou équivalente.

Les résultats de ces contrôles ont fait apparaître des pratiques salariales uniformes dans cette branche. Aucun cas de dumping n'a pu être constaté, même si certains salaires sont compris entre 3500 et 4000 francs.

La Commission tripartite chargée des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, regroupe des représentants des partenaires sociaux et de l'Etat de Vaud. Sa vocation est d'éviter tout dumping social ou sous enchère salariale à l'occasion de l'application de la libre circulation des personnes entre la Suisse et les Etats membres de l'Union européenne. Elle publie chaque année un rapport qui est consultable sur le site [www.vd.ch/emploi](http://www.vd.ch/emploi).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 octobre 2010

## **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Aldo Ferrari, UNIA, président de la Commission tripartite, 079 247 73 92 Jean-Marc Beyeler,  
Centre Patronal, vice-président de la Commission tripartite, 021 796 33 00 DEC, Roger Piccand,  
chef du Service de l'emploi, vice-président de la Commission tri